

# **UNDT/2014/113, Birya**

## Décisions du TANU ou du TCNU

L'obligation ST / SGB / 2008/5 pour l'administration d'agir rapidement sur les plaintes d'activité interdite n'a pas été observée dans le cas de la plainte du demandeur. UNDT avait besoin de plus d'informations sur l'état actuel du processus et a jugé que cette affaire était appropriée pour renvoyer pour l'institution ou la correction de la procédure requise. Undt a suspendu la procédure et ordonne au Secrétaire général de conseiller UNT de la position actuelle de l'investigation dans la plainte du demandeur et s'il est d'accord avec le renvoi de la cause en ce qui concerne l'institution et la correction de la procédure en vertu de ST / SGB / 2008/5.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté une décision par un panel de découverte de faits formé par le directeur général du bureau des Nations Unies à Nairobi (Union) le 11 septembre 2013 conformément à ST / SGB / 2008/5 «pour retarder son début d'affaires pendant plus de 2 mois Depuis sa formation, par conséquent, il ne parvient pas à déterminer et à publier son rapport dans le cadre de la réglementation de la section 5.17 du ST / SGB / 2008/5. »

## Principe(s) Juridique(s)

UNDT a compétence pour examiner les actions et omissions d'une administration à la suite d'une demande d'enquête soumise conformément à ST / SGB / 2008/5. UNDT a la juridiction pour examiner une loi ou une omission qui modifie les droits d'un membre du personnel conféré par ses conditions d'emploi, y compris les réglementations et les règles applicables. L'omission de l'administration pour agir de manière provisoire sur une plainte requise par ST / SGB / 2008/5 est une décision administrative qui peut être examinée par UNDT avant que l'issue du processus ait été déterminée par l'administration. Une organisation a le devoir de prendre tous les

mesurés appropriés pour protéger son personnel de l'exposition à toute forme de conduite interdite et de fournir des remèdes efficaces lorsque la prévention a échoué.

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Texte Supplémentaire du Résultat

Le Tribunal a cherché à renvoyer l'affaire pour l'institution et la correction de la procédure en vertu de ST / SGB / 2008/5. Normal 0 Faux Faux Faux en-US ZH-CN AR-SA / \* DÉFINITIONS DE STYLE \* / TABLE.MSONORMALTABLE {MSO-Style-Name: "Table Normal"; MSO-TSTYLE-ROWBAND-SIZE: 0; MSO-TSTYLE-COLBAND-SIZE: 0; Noshow de style MSO: Oui; priorité de style MSO: 99; Parent de style MSO: ""; MSO-PADDING-ALT: 0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; MSO-Parar-margin-top: 0cm; MSO-Parar-margin-droit: 0cm; MSO-Parar-Margin-Bottom: 8,0pt; MSO-Parar-margin-left: 0cm; hauteur de ligne: 107%; MSO-pagination: veuve-orphe taille de police: 11.0pt; Font-Family: "Calibri", Sans-Serif; mSo-ascii-Font-Family: calibri; mso-ascii-theme-Font: mineur-latin; MSO-Hansi-Font-Family: Calibri; mso-hansi-thème-Font: mineur-latin; MSO-bidi-Font-Family: Arial; mso-bidi-theme-Font: mineur-bidi; MSO-Anssi-Language: En-US; MSO-Farest-Language: ZH-CN;}

## Applicants/Appellants

Biryia

## Entité

ONUN

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2014/30

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

26 Aoû 2014

## Duty Judge

Juge Shaw

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Enquêtes

Enquête sur les faits

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

## Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

TCNU Statut

- Article 10.4
- Article 2.1

## Jugements Connexes

2015-UNAT-562